



LA VILLE
INTELLIGENTE
AU SERVICE DU
BIEN COMMUN
Lignes directrices pour
allier l'éthique au
numérique dans les
municipalités au Québec

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE
EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

Québec 



Dans l'avis *La ville intelligente au service du bien commun : lignes directrices pour allier l'éthique au numérique dans les municipalités au Québec*, la Commission de l'éthique en science et en technologie présente son analyse éthique de l'utilisation des données et des technologies numériques dans les municipalités québécoises.

Qu'est-ce qu'une « ville intelligente » ?


Le concept de « ville intelligente » réfère à une utilisation accrue et intégrée des technologies numériques d'analyse et de traitement de l'information dans une municipalité, ainsi qu'à des politiques publiques et à un environnement économique axés sur l'innovation. L'objectif poursuivi vise l'optimisation des ressources, l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et la mise en place d'une gouvernance ouverte, participative et transparente.

Quels sont les enjeux éthiques d'une « ville intelligente » ?

La « ville intelligente » soulève de nombreux enjeux éthiques. Ces enjeux touchent à la vie démocratique, aux responsabilités des municipalités, à la promotion du bien commun, à l'équité ainsi qu'au respect de la vie privée et de la dignité humaine. Pour chacun de ces enjeux, des droits, des valeurs et des principes entrent en conflit. Cela exige de réfléchir à ce qui devrait en priorité orienter nos choix et nos actions.

Quel est le principal enjeu éthique ?

Un risque éthique important est celui que pose une logique de l'offre technologique qui priorise l'adoption des solutions numériques offertes par le marché. C'est l'approche de « la solution à la recherche d'un problème ». Le risque encouru est d'omettre l'analyse préalable des besoins collectifs, qui permettrait de déterminer la meilleure façon de répondre à ceux-ci à la lumière d'une évaluation coût-avantage et dans le respect des principes éthiques pertinents.



Quelle est la principale recommandation ?

De manière générale, la Commission propose de guider la prise de décision en fonction des principes éthiques suivants :

- Maximiser les bénéfices sur le plan du bien commun;
- Éviter ou réduire le plus possible les préjudices potentiels portés à la dignité, à la vie privée et à la vie démocratique;
- Assurer une distribution équitable des bénéfices et des préjudices possibles entre les acteurs concernés;
- S'assurer que les bénéfices attendus sont toujours supérieurs aux inconvénients, au nombre desquels figurent les coûts.

Plan de l'avis

- Chapitre 1 : Trois approches de la « ville intelligente » : technologique, innovante, ou participative et inclusive
- Chapitre 2 : L'usage des données et des technologies numériques dans les municipalités au Québec
- Chapitre 3 : Les principaux enjeux éthiques
- Chapitre 4 : Quelques cas de figure pour exemplifier les enjeux et les conflits qui existent entre les différents principes et valeurs éthiques
- Chapitre 5 : Dix constats et trente mesures d'atténuation des risques éthiques

Outils contenus dans l'avis

- Mises en situation et questions importantes à poser;
- Aide-mémoire concernant des principes et des valeurs éthiques à considérer;
- Tableaux des mesures préconisées par enjeu et par acteur;
- Tableaux d'information juridique : encadrement, responsabilité civile, etc.

Pour consulter
cette publication
en version numérique :

www.ethique.gouv.qc.ca/fr/publications/ville-intelligente.html

Comité de travail sur la « ville intelligente »

M. Denis Beaumont, président du comité

Directeur général, TransBIOTech

Membre de la Commission

M. Dominic Cliche

Conseiller en éthique

Secrétariat de la Commission

M. Christophe Krolik

Faculté de droit, Université Laval

M. Jocelyn Maclure

Faculté de philosophie, Université Laval

Président de la Commission

Mme Claire Poitras

Centre Urbanisation Culture Société

Institut national de la recherche scientifique

M. Stéphane Roche

Faculté de foresterie, de géographie

et de géomatique, Université Laval

M. Patrick Turmel

Faculté de philosophie, Université Laval

La Commission de l'éthique en science et en technologie est un organisme du gouvernement du Québec qui relève de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Sa mission consiste à conseiller la ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie, et à susciter la réflexion. De façon générale, ses activités visent à informer et à sensibiliser la population, de même qu'à organiser des débats autour de ces enjeux éthiques. Elles consistent également à proposer des orientations susceptibles de guider les acteurs concernés dans leur prise de décision.

**Pour vous tenir informés des actualités, événements
et publications de la Commission, consultez notre site Web :**

ethique.gouv.qc.ca

Commission
de l'éthique
en science
et en technologie

Québec



Suivez-nous également sur

